

dans le but de protéger les pêcheries canadiennes contre les pêcheurs américains. De son côté, le gouvernement de Washington a déclaré, dans une circulaire, que les citoyens des Etats-Unis, qui ne respecteraient pas nos droits en fait de pêche, ne devront pas compter sur sa protection.

Nous avons la douleur d'enregistrer la mort de M. Léonce Casgrain, élève de rhétorique au Collège de Ste. Anne. Plein de force et de santé, il se livrait jeudi, le 5 mai, à de joyeux ébats, et, le soir du même jour, il gémissait dans les étreintes d'une violente maladie qu'il avait contractée en buvant imprudemment un verre d'eau froide en un moment où il était en transpiration. Rien n'a été capable de dominer le mal qui chaque jour a fait les plus rapides progrès. Enfin, vendredi dernier, le 13 mai, cet excellent jeune homme s'est doucement endormi dans la paix du Seigneur, emportant avec lui l'estime et l'affection de ses supérieurs et de ses confrères. Il était âgé de 19 ans. Après un service chanté à la chapelle du Collège, la communauté des élèves, fondant en larmes, a dit adieu aux restes mortels du défunt, qui ont été transportés à l'Islet, sa paroisse natale. Ses funérailles ont eu lieu lundi dernier. Quelques Messieurs du Collège et ses confrères de classe ont assisté à la cérémonie funèbre.

M. Villemain, de l'Académie française, ancien ministre de l'Instruction Publique et ancien Grand Maître de l'Université, est décédé à Paris, le 10 de ce mois, à l'âge de 80 ans. Son nom a eu de la sonorité, mais il n'est pas de ceux qui passent à la postérité. Son principal mérite a été de savoir polir de petits morceaux de littérature. Comme homme d'Etat, il a été une nuisance; la raison en est qu'il a fait fi des principes catholiques. Il s'est toujours montré l'adversaire acharné de la liberté d'enseignement en France, liberté que les catholiques réclamaient de toutes leurs forces, car ils étaient forcés de faire étudier leurs enfants dans les seules écoles et les seuls collèges à peu près qui étaient sous le contrôle de l'Université, et par là de les exposer à perdre la foi et les mœurs. M. L. Veillot, se faisant l'écho des catholiques de France et s'appuyant sur les droits que leur garantissait la Charte, écrivit à M. Villemain, en 1843, une lettre admirable dans laquelle il lui demandait énergiquement la liberté de mettre ces droits en exercice. Nous extrayons de cette lettre un passage qui fait bien connaître M. Villemain et qui en même temps peut donner lieu à de très-salutaires réflexions :

" La vérité est que notre droit est reconnu, et que nous ne pouvons l'exercer. Pourquoi, encore une fois, ce déni de justice ? Quelle raison donc, quelle raison valable en donnez-vous ?

" Aucune, Monsieur le Ministre : pas plus de raison que de loi. On nous refuse la liberté d'enseignement, parce qu'on ne veut pas nous la donner; voilà tout.

" Il est vrai que ce refus n'est pas déclaré bravement, à la façon des gouvernements forts; ni brutalement, à la façon de ceux qui, sans être forts, sont assez hardis pour user de violence. Quant à la force, on peut douter que vous sachiez même ce que c'est; quant à la violence, elle est au fond de votre tempérament, et vous nous le faites voir; mais elle y demeure perdue et rugissante, conseillant des excès qui avortent. La hardiesse, cette simagrée de force qui trompe parfois les hommes et la fortune, est encore quelque chose de trop relevé pour vous. Vous êtes un gouvernement d'avocats et de gens de lettres, poussés par des passions mesquines, et puis retenus par des superstitions libérales; emportés par de puériles chaleurs de colère, et puis tout-à-coup bridés par la peur, qui fait office de prudence et de réflexion. Très-souvent vous ne savez pas ce que vous voulez; quand vous savez, quand vous voulez, quand vous oseriez, vous ne pouvez pas. Que Votre Excellence

me pardonne ces vérités. Je fais moins son portrait que celui d'un ministre constitutionnel. Seulement, les défauts inhérents au ministre constitutionnel, tel qu'il existe parmi nous, sont notablement accrus dans la personne de Votre Excellence, par les préventions, les haines et les intérêts du grand maître de l'Université.

" Le refus que subissent les catholiques est enveloppé de ruses, d'allégations diverses, d'attermoiements, de louvoisements. Ressources de gens faibles qui commettent une mauvaise action, et qui ont vergogne de leur faiblesse et de leur mauvaise action.....

" Il vous a paru politique de ranimer contre l'Eglise toutes les fureurs du siècle de Voltaire et du temps de Barras, d'édifier par la calomnie et par l'outrage une digue entre elles et les âmes que lui ramène un mouvement impétueux. Vous vous êtes dit que, grâce à cette manœuvre, s'il vous fallait absolument proposer une loi sur la liberté d'enseignement, les Chambres, sous l'influence de tant de mensonges et la commune ignorance aidant, feraient cette loi de telle sorte, vous permettraient d'y annuler si bien l'action de l'Eglise, qu'après tout nous y pourrions perdre au lieu de gagner."

D'après le Sénatus-Consulte, voté le 20 avril par le Sénat français, il est reconnu que les principes de 89 sont la base du droit public en France. Dans la même pièce, sont réglées les questions de l'hérédité à la dignité impériale et de la régence, de même que les formes du gouvernement composé de l'empereur, de ses ministres, du sénat, du corps législatif et du conseil d'Etat. Napoléon III vient d'appeler le peuple à adopter ou à rejeter, par voie de scrutin, la formule suivante d'adhésion à la constitution telle que maintenant modifiée: " Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860, par l'Empereur, avec le concours des grands Corps de l'Etat et ratifie le Sénatus-Consulte du 20 avril 1870." Au vote qui a été donné à cette occasion, des troubles assez sérieux ont éclaté à Paris, le 10 et le 11 mai. On a élevé des barricades dans les rues, plusieurs citoyens ont été tués ou blessés et grand nombre d'arrestations ont eu lieu. Les dernières nouvelles nous apprennent que le calme est maintenant rétabli.

Dans un bref adressé au clergé de Luques, Pie IX s'exprime ainsi au sujet des doctrines gallicanes et de ceux qui les prônent :

" Ces doctrines qui paraissent, sinon tout-à-fait mortes, au moins rejetées bien loin, ayant repris une certaine vie et ayant acquis de plus grandes forces à cause de la renommée de ceux qui les prônaient, ont empoisonné grand nombre d'esprits, et ont excité cet incendie dont les flammes s'échappent çà et là au moyen de ces écrits publics et quotidiens, fruits d'une conspiration qui montre une telle impudence d'audace et de fourberie qu'elle rappelle les artifices et les habitudes des plus ardens ennemis du catholicisme.

" Mais Dieu, qui a fait les nations guérissables et protégé son Eglise par une providence particulière, voulant comprimer ces orgueilleux transports des esprits qui émeuvent partout tant de multitudes, a réservé pour nos jours la divine vertu du Concile œcuménique, afin d'arracher par elle jusqu'à la racine la funeste cause de tous les maux."

Fabrication du fromage

Si vous voulez vous faire du fromage (et je vous conseille beaucoup d'en faire), voici un procédé que je vous fais connaître, afin que, dans l'occasion, il puisse vous servir. Pour vous engager à le suivre, je dois ajouter que le fromage perfectionné d'après ce procédé, a obtenu le premier prix à toutes